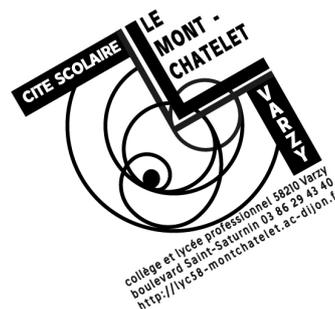




RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ



## RÈGLEMENT DE CONSULTATION VALANT CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES CONTRAT ENTRETIEN DES SYSTÈMES D'ALARME INTRUSION

### 1) Identification de la personne publique :

Dénomination et adresse de l'établissement et du service acheteur :  
Lycée-collège Le Mont Châtelet – Boulevard Saint Saturnin - 58210 VARZY  
Personne responsable du marché : Cédrick CHARBONNEL, proviseur  
Gestionnaire assignataire : Franck PIÉLOT, adjoint-gestionnaire

### 2) Procédure :

Le marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Il est annoncé au public à titre principal via la plateforme <http://aji-france.com>. Cette annonce ne constitue pas un appel d'offres, mais une simple mise en concurrence dénuée de formalisme, telle que l'a prévu le décret. Il n'existe pas de dossier de consultation.

### 3) Objet du marché :

Le marché a pour but l'entretien et la maintenance des systèmes d'alarme intrusion du lycée-collège Le Mont Châtelet.

### 4) Description des fournitures ou prestations :

L'offre doit comporter une obligation de maintenance préventive une fois par an et de maintenance corrective des systèmes d'alarme intrusion selon les conditions suivantes :

- **maintenance préventive** : une fois par an suivant un calendrier fixé avec le lycée-collège Le Mont Châtelet

- **maintenance corrective** : intervention sous huit heures ouvrables, quatre heures en cas de dysfonctionnement perturbant gravement le fonctionnement du service (après appel ou courriel) ; **déplacement et main d'œuvre comprises dans le présent contrat.**

**Pour toute réparation dépassant 150,00 Euros TTC, un devis sera présenté dans un délai de 48 heures ouvrées.**

**L'intervention finale devra être effectuée sous quarante-huit heures ouvrées après réception du bon de commande. (Si une pièce détachée nécessite un délai supérieur, une information écrite avec délai approximatif de livraison devra être adressée au lycée-collège Le Mont Châtelet)**

- la liste de matériels n'est pas exhaustive et pourra être modifiée pendant le contrat par l'ajout ou la suppression de matériels.  
Les matériels sont accessibles pendant les heures d'ouverture de l'établissement.

#### **Recensement des matériels à maintenir :**

- Centrale MB500 avec BIOPS, 5 claviers KP, 5 BIO, 9 sirènes intérieures, 1 transmetteur Dialtel, 11 détecteur IM 715 et 3 contacts magnétiques.  
- Centrale Honeywell security C005-L-E5 FX 020, 1 transmetteur, 1 clavier VO call2, 3 clavier KP et 7 détecteurs.

#### **5) Durée du marché**

Le marché sera passé pour une durée de **trois ans**.

#### **6) Contact :**

Tous les renseignements utiles peuvent être obtenus auprès de monsieur le gestionnaire du lycée-collège Le Mont Châtelet ; tél 03 86 29 43 40 ; adresse électronique :  
gest.0580042f@ac-dijon.fr  
Une visite sur place est conseillée.

#### **7) Date limite de transmission des offres et modalités de transmission :**

Les offres devront être parvenues au lycée-collège Le Mont Châtelet au plus tard le vendredi 22 décembre 2017 à 12 h, soit par courrier postal, soit par voie dématérialisée à l'adresse gest.0580042f@ac-dijon.fr

#### **8) Contenu des offres :**

L'offre devra contenir l'acte d'engagement selon le modèle joint dûment signé par le candidat ; le descriptif détaillé de la prestation également daté et signé portant les délais d'exécution ; le numéro d'agrément de l'entreprise pour le maniement des fluides frigorigènes.

Détail de la prestation technique :

Détail des prestations à réaliser à chaque maintenance préventive des appareils de cuisson électrique, de froid, machines à laver, adoucisseur, fontaines d'eau et matériel de préparation (les prescriptions annuelles sont indiquées entre parenthèses)

#### **Entretien selon les règles de l'art :**

- 1 - Vérification et réglage complets de l'installation
- 2 - Vérification et réglage de chaque point de détection
- 3 - Vérification et réglage des éléments de signalisation
- 4 - Vérification et réglage des alimentations et batteries de secours
- 5 - Entretien des pièces d'usure
- 6 - Essais généraux du système
- 7 - Sauvegarde du système
- 8 - Formation ou mise à jour de la formation d'exploitation
- 9 - Contrôle et resserrage des connexions

**Le coût des fournitures** (colliers, connexions) ainsi que de toutes les petites pièces nécessaires à de l'entretien de base telles que la visserie, **est réputé être compris dans le coût global de l'entretien préventif et ne peut donc faire l'objet d'une facturation supplémentaire.**

**Fourniture et remplacement éventuel de pièces détachées :**

Toutes les pièces détachées qu'il est nécessaire de remplacer pour le bon fonctionnement du matériel concerné par le présent contrat d'entretien seront facturées en fin d'intervention avec la facture d'entretien préventif.

L'ensemble des déchets sera évacué et éliminé selon les normes environnementales.

**9) Critère de jugement des offres :** les critères de jugement des offres sont :

- Prestation technique, références : 20 %
- Prix : 60 %
- Engagements sur les délais : 20 %

**10 Délai de validité des offres :** 45 jours.**11) Prix et règlements des comptes :**

Les prix proposés seront établis suivant l'article IV ci-dessus

Les prix sont exprimés hors taxes ; et TTC, le montant de la TVA et des éventuelles autres taxes devront apparaître clairement dans la proposition de prix.

L'offre devra faire apparaître clairement les coûts des déplacements, de main d'œuvre, et de facturation et d'élaboration des devis.

Le prix du contrat sera ferme et définitif pour la durée du contrat de trois ans.

**12) Règlement**

Le règlement s'effectuera par mandat administratif avec virement dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la facture, après réalisation de la prestation ou de la fourniture. Aucun acompte ne sera versé.

Une facturation semestrielle sera établie en un exemplaire original après service fait de la maintenance préventive. Pour les pièces détachées nécessaires à la maintenance corrective, une facturation au coup par coup ou en fin de mois sera établie.

Les factures pourront être transmises de manière dématérialisée via le portail Chorus pro.

**13) Notification :** le marché sera notifié au titulaire entre le 08 et 12 janvier 2018. Un avis d'attribution sera rendu public par publication sur le site <http://AJI-france.com>.